Nations Unies

S/PV.7350



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7350e séance

Jeudi 18 décembre 2014, à 15 h 20

New York

Président :	M. Cherif	(Tchad)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Adejola
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Sana

Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

14-70266 (F)





La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Président : À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadeur Gary Quinlan, Représentant permanent de l'Australie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Quinlan.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), en application du paragraphe 18 h) de ladite résolution. Le présent rapport couvre la période du 13 septembre au 17 décembre 2014, durant laquelle le Comité a tenu deux séances informelles, le 20 octobre et le 8 décembre, et mené des travaux supplémentaires suivant la procédure d'approbation tacite prévue au paragraphe 15 des directives régissant la conduite des travaux du Comité.

Vu l'évolution récente de la situation relativement au Plan d'action conjoint, le Comité se félicite de ce que toutes les parties ont renouvelé leur engagement à poursuivre les négociations en vue de parvenir à un accord global. À cet égard, je tiens à souligner une fois de plus que les mesures imposées par le Conseil de sécurité au titre des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) restent pleinement en vigueur tant que les négociations entre et les cinq plus un (et l'Iran se poursuivent, et que les États sont tenus de les mettre dûment en œuvre. Le Comité demeure fermement attaché à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes et est disposé à fournir des orientations aux États Membres qui demandent une assistance à cet égard. J'espère que cette extension des délais encouragera l'Iran à coopérer de manière constructive avec le Conseil et le Comité.

À cet égard, même si aucun nouvel incident n'a été signalé au Comité au cours de la période considérée, je voudrais rappeler que le Comité a contacté l'Iran à deux reprises cette année au sujet d'incidents sur lesquels enquête le Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran. Le Comité a adressé des lettres à l'Iran le 27 mars et le 9 juillet, sollicitant des explications concernant respectivement une saisie de fibres de carbone et une interception d'une cargaison d'armes classiques en mer Rouge. L'Iran n'a toujours pas répondu, et le Comité continue de demander à l'Iran de le faire.

Le Comité continue d'apporter son concours aux États et aux organisations internationales en vue de la mise en œuvre des mesures pertinentes du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, le Comité examine notamment des demandes d'éclaircissement portant sur tout un éventail de questions, notamment s'agissant de savoir si des propositions visant à fournir une assistance technique à l'Iran dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du déminage, ainsi que d'autres propositions de coopération, sont autorisées en vertu des mesures de sanctions. Le Comité se félicite de ces échanges sur les questions ayant trait à l'application et au respect des sanctions et encourage les parties à continuer de solliciter l'avis du Comité au sujet de l'application des mesures adoptées par le Conseil.

En vertu du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006) et du paragraphe 4 de la résolution 1747 (2007), il n'est pas interdit d'utiliser les fonds gelés appartenant à une entité pour effectuer des paiements au titre d'un contrat passé avant l'inscription de cette entité sur la liste des sanctions, sous réserve de notification préalable au Comité. Le Comité a reçu une telle notification d'un État Membre conformément au paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006) et au paragraphe 4 de la résolution 1747 (2007). De même, un État Membre a notifié au Comité qu'il avait livré à la centrale nucléaire de Bushehr du matériel destiné à un réacteur à eau légère, conformément au paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006).

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu, par l'intermédiaire du point focal pour les demandes de radiation créé en application de la résolution 1730 (2006), une demande de radiation d'une entité inscrite sur la liste de sanctions du Comité, demande qu'il a rejetée. Tel que je l'ai indiqué au Conseil lors des séances précédentes, le Comité avait déjà examiné une demande similaire présentée par cette entité. Le 30 septembre, le Comité a de nouveau rejeté la demande de radiation et a communiqué au point focal les raisons de ce rejet, que le point focal a portées à la connaissance de l'entité concernée. Pour ce qui est des mesures prises par les États Membres en vue de mettre en œuvre les mesures pertinentes du Conseil de sécurité, le Comité encourage

les États qui n'ont pas encore présenté de rapport à le faire dès que possible, vu que les rapports nationaux de mise en œuvre sont un moyen important de renforcer l'application des mesures de sanctions.

En ce qui concerne le Groupe d'experts, le Comité a examiné le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts, qui a été soumis au Conseil de sécurité le 8 décembre. Conformément à la résolution 2159 (2014), le Comité a examiné le rapport du Groupe d'experts au cours de sa dernière séance informelle qui s'est tenue le 8 décembre, avant de le présenter au Conseil. Le rapport à mi-parcours donne un aperçu des activités menées par le Groupe d'expert et des mesures que continuent de prendre les États en vue de l'application des sanctions. Le rapport décrit notamment les enquêtes du Groupe sur les opérations d'achat en cours en Iran, sur le transfert ou le transfert présumé d'articles qui seraient destinés aux programmes nucléaire et de missiles balistiques de l'Iran et sur d'éventuelles violations de l'interdiction de voyager. À l'occasion de leur examen du rapport à mi-parcours du Groupe d'experts, les membres du Comité ont salué ce rapport et ont pris note de principales activités menées par le Groupe depuis le renouvellement de son mandat en juin. Le Comité a également poursuivi son examen du rapport final du Groupe d'experts pour 2014 (voir S/2014/394), en particulier en vue de mesures de suivi que le Comité pourrait prendre. En se fondant sur les conclusions du rapport, le Comité entend poursuivre ses délibérations concernant les recommandations qu'il contient. Au nom du Comité, je tiens à rendre hommage aux importants efforts qu'a consentis le Groupe pour assister le Comité dans ses travaux. Je présente à ses membres tous mes vœux de succès et espère qu'ils poursuivront leur collaboration étroite et fructueuse avec le Comité et la prochaine présidence.

Enfin, puisqu'il s'agit de mon dernier exposé au Conseil en ma qualité de Président du Comité, je tiens à remercier tous les membres du Comité, le Groupe d'experts et nos collègues du Secrétariat de leur travail acharné et de toute l'aide qu'ils nous ont apportée pour faire avancer les travaux du Comité. Ce fut pour moi un privilège que de présider le Comité ces deux dernières années.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Quinlan de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Quinlan de son exposé et de sa direction des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) pendant les deux années écoulées. Sa diligence et son engagement ont dynamisé les travaux du Comité. Lui et son équipe ont accompli un travail de grande qualité pour aider le Comité à s'acquitter de son mandat, pour améliorer la transparence de ses travaux et pour resserrer les liens avec d'autres organes internationaux. Les États-Unis lui sont extrêmement reconnaissants de ses efforts.

Cela fait huit ans ce mois-ci que, en 2006, le Conseil de sécurité a créé le Comité 1737 parce que la communauté internationale nourrissait de sérieuses doutes sur les intentions pacifiques du programme nucléaire iranien. Depuis lors, les travaux du Comité font partie intégrante de notre stratégie diplomatique globale. Le Comité a aidé de nombreux pays à appliquer les sanctions de plus en plus robustes décidées par les Nations Unies. Avec l'appui de son groupe d'experts, il a mené l'enquête sur des violations graves des sanctions et acquis une compréhension impressionnante des réseaux de prolifération iraniens. Le Comité a également aidé à réprimer la contrebande d'armes iranienne, endiguant ainsi l'entrée des armes dans une région instable. Malgré tout cela, plusieurs années plus tard, la communauté internationale n'a toujours pas confiance dans le programme nucléaire iranien. Pour régler ces questions, l'Iran a désormais entamé un dialogue sérieux avec les pays du groupe des cinq plus un. Afin de donner à ces négociations la meilleure chance de réussir, nous avons décidé le mois dernier de les prolonger de sept mois supplémentaires.

Bien que nous restions convaincus que le meilleur moyen d'atteindre notre objectif passe par la diplomatie, nous n'avons pas l'intention de rester indéfiniment à la table des négociations. Comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, nous ne voulons pas simplement trouver un accord : nous voulons trouver l'accord qui convient. Pour parler simplement, ces négociations doivent nous donner le moyen de veiller à ce que l'Iran n'acquière pas et ne puisse pas acquérir l'arme nucléaire. À mesure que ces pourparlers se poursuivent, nous devons envisager comment le Comité du Conseil de sécurité chargé des sanctions concernant l'Iran peut leur apporter le meilleur appui. Notre conseil au Comité est simple : qu'il continue de faire ce qu'il fait.

Pendant cette période, le Comité doit absolument poursuivre son travail essentiel de suivi et d'amélioration de l'application de ces sanctions critiques. De la même manière, le Groupe d'experts doit continuer de mener l'enquête sur les violations et se rapprocher des États Membres. Tant que le Conseil de sécurité ne modifie pas ces sanctions, le rythme et l'intensité de ces travaux doivent rester inentamés. Les rapports récents du Groupe d'experts nous rappellent à quel point c'est important. Nous savons que l'Iran tente toujours de se procurer des technologies nucléaires sensibles; nous savons que l'Iran continue de faire de la contrebande d'armes, en violation de la résolution 1747 (2007); et nous savons que les dirigeants iraniens rejettent d'emblée les résolutions du Conseil, puisqu'ils évoquent en public leurs envois déstabilisateurs d'armes vers la Syrie, vers le Hezbollah au Liban et vers l'Iraq.

Faire face avec efficacité à ces violations est au cœur du mandat du Comité. Une violation des sanctions, quelle qu'elle soit, est grave, parce qu'elle est dangereuse, qu'elle contrevient au droit international et qu'elle sape la crédibilité du Conseil de sécurité. Dans les semaines et les mois à venir, nous continuerons à œuvrer avec les membres du Comité pour faire en sorte que les résolutions du Conseil de sécurité ne soient pas enfreintes en toute impunité.

Le Comité effectue un travail de sensibilisation d'importance cruciale en prodiguant des conseils aux États Membres et en répondant à leurs questions sur ces sanctions. Le Comité et le Groupe d'experts doivent continuer à rappeler aux États Membres qu'il est nécessaire de préserver l'application pleine et entière du régime des sanctions.

Notre détermination à empêcher l'Iran d'obtenir une arme nucléaire n'a rien perdu de sa clarté. Nous sommes attachés à régler cette question pacifiquement, par la diplomatie. Les sanctions sont une composante critique de cet effort, et nous entendons veiller à ce que cet organe important soit en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Quinlan de son exposé. Ces deux dernières années, l'Ambassadeur et son équipe ont travaillé très dur pour promouvoir les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). La Chine tient à leur faire part de son appréciation et de sa gratitude pour cela. La Chine a toujours attaché une immense importance aux travaux du Comité, et nous sommes disposés à poursuivre notre coopération avec la nouvelle présidence et collaborer avec toutes les parties pour mettre en œuvre les programmes de travail du Comité.

Récemment, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne ont décidé de proroger les négociations portant sur un accord complet, donnant ainsi un délai et une marge de manœuvre supplémentaires à l'action diplomatique. Hier, ces six pays et l'Iran ont entamé à Genève un nouveau cycle de négociations sur un accord complet. Cette dynamique positive n'a pas été facile à obtenir et doit donc être préservée par toutes les parties. La tâche la plus importante de cette nouvelle étape sera de profiter de cet élan, de réunir le consensus, de s'attacher à aplanir les divergences, en se fondant sur le principe d'une approche graduelle marquée par la réciprocité afin de parvenir dans les meilleurs délais à un accord complet qui satisfasse toutes les parties et serve leurs intérêts.

La Chine constate avec satisfaction que la coopération entre l'Agence internationale pour l'énergie atomique et l'Iran a maintenu sa dynamique positive. Nous espérons que l'Agence jouera un rôle constructif pour placer les installations iraniennes sous le système de garanties généralisées et pour promouvoir un règlement pacifique de la question nucléaire iranienne. La Chine encourage l'Iran à renforcer davantage sa coopération avec l'Agence afin de continuer à promouvoir le règlement des questions en suspens concernant le dossier nucléaire iranien.

Ces derniers temps, toutes les parties sont restées en contact étroit au sujet des travaux pertinents du Comité. Tous les États Membres sont tenus d'appliquer rigoureusement et scrupuleusement les résolutions du Conseil portant sur les sanctions imposées à l'Iran. Mais les résolutions ne s'arrêtent pas aux seules sanctions, et les travaux du Comité ne sont pas jugés à l'aune de sanctions renforcées. Dans les circonstances actuelles, le Comité et le Groupe d'experts doivent tous deux adopter une perspective de long terme, en tenant compte de la situation dans son ensemble, et appuyer et accompagner les efforts diplomatiques pour régler la question nucléaire iranienne. Parallèlement, toutes les parties doivent, dans un esprit d'objectivité, d'impartialité et de pragmatisme, poursuivre une discussion interactive et tirer des conclusions fondées sur le consensus.

La Chine a pris bonne note du rapport de mi-mandat présenté par le Groupe d'experts, et nous saluons les efforts des experts. Nous espérons que, guidé par le Comité, le Groupe continuera de

s'acquitter exclusivement, et avec prudence et de manière rationnelle, du mandat qui lui est attribué par la résolution 1737 (2006). La Chine a toujours considéré que seuls le dialogue et la négociation permettront de régler la question nucléaire iranienne d'une manière appropriée. Nous nous sommes montrés objectifs, équitables et responsables pour encourager la négociation et un règlement pacifique. Nous avons joué un rôle constructif en appelant à la négociation sur un accord complet. La Chine est prête à œuvrer avec toutes les parties et à apporter sa contribution pour atteindre un règlement complet, adapté et de long terme à la question nucléaire iranienne.

M. Bertoux (France) : Je souhaite avant toute chose remercier l'Ambassadeur Gary Quinlan pour son exposé, ainsi que pour le travail sans relâche qu'il a accompli avec toute son équipe pendant ces deux dernières années, à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Le dynamisme, la rigueur et un très grand professionnalisme auront été les principales caractéristiques de la Mission australienne dans l'exécution de cette tâche importante, et nous lui en sommes particulièrement reconnaissants. Nous souhaitons à cet égard tout le meilleur à l'Espagne, qui reprendra la présidence du Comité l'année prochaine.

Comme l'a souligné l'Ambassadeur Quinlan dans son exposé, et comme cela est explicitement formulé dans le Plan d'action conjoint, les résolutions du Conseil de sécurité demeurent pleinement en vigueur dans le cadre des négociations en cours et dans l'attente d'un règlement global de la crise de prolifération en Iran. C'est donc avec inquiétude que nous avons accueilli le rapport intérimaire du groupe d'experts du Comité, qui est parvenu au Conseil il y a quelques jours. Les informations contenues dans ce rapport relatives à la poursuite des acquisitions par l'Iran de matériel sensible prohibé, ou bien celles portant sur les possibles déplacements d'individus placés sur la liste des sanctions, nous rappellent qu'il est indispensable de continuer d'exercer une vigilance vis-à-vis des activités de l'Iran. Le Comité de sanctions attend d'ailleurs toujours une réponse de l'Iran s'agissant des armes interceptées au bord du *Klos C* en provenance d'Iran, et dont le groupe a confirmé le caractère illégal, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Je souhaite aussi saisir ici cette occasion pour remercier le groupe d'experts de son travail inlassable, et nécessaire à l'action du Comité 1737.

Depuis l'adoption du Plan d'action conjoint il y a un peu plus d'un an, les E3+3 négocient avec l'Iran en suivant une ligne claire : l'Iran a pleinement le droit de développer l'énergie nucléaire à des fins civiles, mais il ne doit pas accéder à l'arme nucléaire. Un accord de long terme doit comporter toutes les garanties nécessaires pour établir la finalité exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Les dernières réunions de négociation ont donné lieu à des échanges approfondis et utiles entre les membres du Groupe des Six et l'Iran. En dépit de l'insuffisante flexibilité démontrée à ce stade par les négociateurs iraniens, nous voulons croire à la volonté politique de Téhéran d'aboutir à un accord de long terme. Nous attendons ainsi qu'il fasse les choix stratégiques et prenne les décisions courageuses qui sont indispensables.

Lors de la séquence de négociation de Vienne, en novembre, des idées nouvelles ont été présentées qui méritaient un examen attentif par les membres du groupe. C'est dans ce contexte que les E3+3 et l'Iran ont décidé une prolongation des discussions et une extension des négociations, dans les termes du Plan d'action conjoint, jusqu'au 30 juin 2015. Pendant cette période, l'Iran devra continuer de respecter les engagements pris au titre de l'accord intérimaire du 24 novembre 2013, et mis en œuvre jusqu'à présent. À cet égard, le rôle essentiel que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la vérification du respect par l'Iran de ces engagements mérite d'être salué. Il s'agit d'un effort considérable de sa part, et la France jouera pleinement son rôle en versant une contribution financière extrabudgétaire pour soutenir ces activités de surveillance et de vérification menées par l'AIEA. Nous restons pleinement mobilisés et engagés pour parvenir à un accord crédible, robuste et durable qui serve la paix et la sécurité, et qui rétablisse la confiance dans la finalité exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

L'amélioration de la coopération entre l'Iran et l'AIEA est également nécessaire, notamment au sujet de la possible dimension militaire, passée et présente, de son programme nucléaire. Alors que l'Iran avait respecté jusqu'en août dernier le Cadre de coopération agréé l'an dernier avec l'Agence, celle-ci fait état dans son dernier rapport de l'absence de tout progrès sur les sujets qui avaient été identifiés. Cette situation est très préoccupante. Le règlement de toutes les questions relatives à la possible dimension militaire du programme nucléaire iranien est en effet un élément déterminant

pour le rétablissement de la confiance et donc pour l'accord de long terme que nous souhaitons tous.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous savons gré à l'Ambassadeur Gary Quinlan de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), qu'il préside, au cours de la période à l'examen. Étant donné qu'il s'agit là du dernier exposé que nous présente M. Quinlan en qualité de Président du Comité, nous voudrions le remercier ainsi que toute la délégation de l'Australie d'avoir dirigé cet organe subsidiaire du Conseil de sécurité au cours des deux dernières années. Nous souhaitons mettre en exergue les efforts déployés par le Groupe d'experts, dont le soutien a été précieux. Nous continuons d'étudier attentivement le rapport intérimaire du Groupe d'experts, qui a fait l'objet d'une discussion récemment à la réunion du Comité.

Le 24 novembre, un autre cycle de négociations s'est terminé à Vienne au sujet de l'un des problèmes les plus épineux des relations internationales actuelles : le règlement de la situation relative au programme nucléaire iranien. Bien que ces négociations se tiennent depuis longtemps, ce n'est que l'année écoulée que l'on a pu voir se dégager une nouvelle dynamique après la conclusion à Genève d'un Plan d'action conjoint. Nous tenons à souligner que les progrès considérables obtenus dans ce domaine sont dans une grande mesure la résultante d'une réflexion originale, et d'idées créatives, innovantes, proposées par la Fédération de Russie, non seulement sur le plan technique, mais également sur le plan politique.

Tout au long de l'année écoulée, ce Plan conjoint a été scrupuleusement mis en œuvre, ce qui a permis d'enregistrer des progrès considérables dans le sens d'un accord définitif. Il est indispensable de continuer les négociations, comme en attestent notamment les dernières consultations qui viennent de se terminer à Genève au niveau des directeurs politiques. Au cours des trois à quatre prochains mois, il est impératif de conclure un document qui contienne tous les principes de base. Après quoi, les paramètres de mise en œuvre de ces principes pourront être discutés dans le cadre de consultations techniques.

Pour l'heure, il nous paraît indispensable de souligner qu'à ce stade critique du processus de négociation actuel sur le programme nucléaire iranien, toute activité du Comité pouvant être perçue comme en dépassant les strictes prérogatives risquerait d'être préjudiciable. Et cela s'applique notamment aux affirmations infondées et récurrentes selon lesquelles toutes les sanctions légitimes imposées contre l'Iran resteront pleinement en vigueur. Tout membre sagace de la communauté internationale en sera bien conscient de lui-même, sans avoir à y être poussé de l'extérieur. L'excès de zèle peut parfois être nuisible, comme le faisait observer le grand Talleyrand.

L'aspect le plus important, à l'heure actuelle, c'est que tous les participants aux négociations ont l'intention de travailler de façon dynamique et sans relâche. Pour notre part, nous allons continuer à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour régler définitivement et complètement toutes les questions liées au programme nucléaire iranien et pour que soient levées les sanctions imposées contre l'Iran en application des résolutions du Conseil de sécurité.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier Son Excellence M. Gary Quinlan de son exposé très complet ainsi que des efforts remarquables qu'il a déployés et de l'impulsion qu'il a donnée au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) pour en faire aboutir les travaux. Nous remercions également le Groupe d'experts de leur travail considérable dans le cadre de l'élaboration du rapport.

La Jordanie se félicite de la prolongation des négociations et du démarrage d'une nouvelle séance de négociations entre l'Iran et les E3+3 à Genève hier, ce qui confirme un désir véritable, de la part de toutes les parties prenantes, d'obtenir un accord d'ensemble au sujet du programme nucléaire de l'Iran.

Cependant, nous réaffirmons que le Comité doit s'acquitter de ses responsabilités en parallèle avec les efforts déployés pour aboutir à un accord d'ensemble conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans ce cadre, ma délégation invite le Comité à poursuivre ses enquêtes sur les violations commises et à travailler avec le Gouvernement iranien afin d'obtenir des clarifications au sujet des violations commises pendant la dernière période.

Par ailleurs, nous nous félicitons du rôle joué par le Comité pour aider les États et institutions internationales dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil en étudiant les requêtes formulées par les États concernant la fourniture à l'Iran d'une

assistance technique dans les domaines de l'énergie et des industries extractives, ce qui permet à ces États et à ces institutions de mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Quant au nombre d'États qui ont présenté leurs rapports sur les mesures prises pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, nous invitons tous les États à présenter ces rapports le plus rapidement possible et à coopérer avec le Groupe d'experts, car le succès des travaux du Comité dépend de la présentation des rapports des États.

En dernier lieu, j'aimerais souhaiter à Son Excellence l'Ambassadeur Quinlan plein succès dans ses responsabilités à venir. Nous avons eu plaisir à travailler avec lui et avec toute son équipe.

M. Maes (Luxembourg) : Je souhaite, comme d'autres avant moi, remercier le Représentant permanent de l'Australie, l'Ambassadeur Gary Quinlan, pour son exposé. Je le félicite, ainsi que toute son équipe, pour l'excellent travail réalisé au cours de ces deux années à la présidence du Comité créé par la résolution 1737 (2006). J'exprime également l'appréciation de ma délégation au Groupe d'experts indépendants créé par la résolution 1929 (2010) pour son précieux concours aux travaux du Comité des sanctions.

Bien que le dernier cycle de pourparlers entre l'Iran et le groupe des E3+3 n'ait pas débouché le 24 novembre dernier sur le résultat espéré, nous voulons croire qu'une avancée décisive sur la voie de la résolution du dossier nucléaire iranien reste possible. La nouvelle prorogation, cette fois-ci de sept mois, du Plan d'action conjoint offre l'occasion de porter à son terme l'effort de rapprochement considérable entrepris, de part et d'autre, depuis plus d'un an. La reprise des négociations, hier, à Genève, entre l'Iran et le groupe des E3+3, constitue à cet égard un développement encourageant.

Mais alors que les négociations reprennent, et en l'absence d'un accord portant sur un règlement global du dossier nucléaire iranien, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité continuent de s'appliquer dans leur intégralité. Les obligations qui incombent aux États Membres en vertu de ces résolutions demeurent, elles aussi, pleinement en vigueur.

Au bout du compte, il appartiendra aux autorités iraniennes d'effectuer les choix qui s'imposent pour ouvrir un nouveau chapitre dans leurs relations avec la communauté internationale. L'enjeu crucial ici est celui de la confiance. L'Iran doit honorer entièrement ses obligations et donner les assurances voulues afin que la communauté internationale ait confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Si des doutes subsistent à cet égard, la méfiance de la communauté internationale subsistera elle aussi.

Or, dans son dernier rapport, daté du 7 novembre 2014, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue de déplorer un manque de coopération de la part de l'Iran, concernant la clarification des questions en suspens liées à la possible dimension militaire de son programme nucléaire. Pareille opacité n'est pas de nature à rassurer sur la finalité des intentions de l'Iran. La restauration de la confiance passe aussi par une meilleure coopération de l'Iran avec l'AIEA sur ces questions.

Avant de conclure, je voudrais renouveler le plein appui du Luxembourg aux efforts diplomatiques qui sont déployés par le groupe des E3+3 en vue de parvenir, avec l'Iran, à une résolution complète, négociée et à long terme du dossier nucléaire. Nous formons le voeu que les progrès réalisés jusqu'ici trouveront enfin leur point d'aboutissement dans un proche avenir.

Je voudrais, pour terminer, saluer l'action de Catherine Ashton qui, au cours des dernières années, a conduit avec une grande énergie et un engagement inlassable les efforts du groupe des E3+3. Nos voeux de réussite l'accompagnent dans sa nouvelle fonction de Conseillère spéciale de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité chargée de faciliter les pourparlers avec l'Iran sur le dossier nucléaire.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Ambassadeur Gary Quinlan de sa présentation du rapport trimestriel sur les travaux du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Nous saluons et apprécions le rôle joué par l'Australie à la présidence du Comité ces deux dernières années. Nous remercions également le Groupe d'experts et sa coordonnatrice d'avoir présenté au Comité 1737, lundi 8 décembre, le rapport d'étape du Groupe.

En ce qui concerne les négociations entre le groupe des cinq plus un et l'Iran, nous nous félicitons du compromis intervenu entre les parties en faveur de la prorogation du Plan d'action conjoint jusqu'à la fin juin 2015. Cette décision va permettre de poursuivre le dialogue en vue de parvenir à un règlement global.

Le Chili prend note du rapport du Directeur général de l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA). Nous demandons à l’AIEA de continuer à appuyer le Plan d’action conjoint par ses activités de surveillance et de vérification des mesures prises à titre volontaire qu’il prévoit.

Nous estimons qu’en dépit des difficultés, il est fondamental de préserver le climat positif qui a régné durant les négociations. Le Conseil doit y œuvrer de manière constructive, étant entendu qu’il est dans l’intérêt de tous que l’on parvienne enfin à un accord qui permette de rétablir la confiance de la communauté internationale.

Enfin, nous invitons l’Iran à améliorer sa coopération avec le Comité 1737 et le Conseil des gouverneurs de l’AIEA, car, tant qu’il n’y aura pas d’accord global satisfaisant, les mesures adoptées par le Conseil concernant le programme nucléaire iranien resteront en vigueur.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie l’Ambassadeur Gary Quinlan, sans oublier son équipe très compétente, pour le rapport trimestriel qui vient d’être présenté et pour la manière dont il a présidé le Comité créé par la résolution 1737 (2006) au cours des deux dernières années. Ma délégation lui est très reconnaissante des efforts qu’il a déployés pour promouvoir une approche consultative des travaux du Comité et encourager activement les activités de sensibilisation du Groupe d’experts, à une période où il est primordial de rappeler aux États Membres que, pendant les négociations entre les E3+3 et l’Iran, les mesures décidées par le Conseil de sécurité demeurent pleinement en vigueur.

La Lituanie se félicite que les E3+3 et l’Iran aient décidé de poursuivre leurs efforts diplomatiques en vue de mener à bien les négociations d’ici à mars 2015 et de mettre la dernière main aux aspects techniques et au travail de rédaction avant la fin juin au plus tard. Nous relevons aussi la volonté de l’Iran et des E3+3 de continuer la mise en œuvre de toutes les mesures prévues dans le Plan d’action conjoint, et plus particulièrement la décision de l’Union européenne de poursuivre l’allègement des sanctions. Enfin, nous accueillons positivement la nomination de Catherine Ashton en tant que Conseillère spéciale de la Haute Représentante de l’Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité chargée de faciliter les pourparlers avec l’Iran sur le dossier nucléaire.

La Lituanie appuie pleinement les efforts du groupe E3+3 et souligne que le succès définitif du processus dépend de la volonté de l’Iran de faire preuve de souplesse et de franchir le dernier pas. L’Iran doit négocier de façon constructive avec les E3+3 sur toutes les questions en suspens afin que la communauté internationale puisse avoir confiance, de manière vérifiable, dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Il ne faut pas perdre l’élan des négociations et les parties doivent s’attacher à les mener à bien le plus rapidement possible. Nous nous félicitons à cet égard de la réunion des directeurs politiques, tenue hier à Genève.

La Lituanie suit également de près le dialogue et la coopération entre l’Iran et l’AIEA au titre du cadre de coopération. Tout en saluant le fait que plusieurs mesures pratiques ont été prises, nous sommes préoccupés par les conclusions de l’AIEA selon lesquelles l’Iran n’a pas fourni les explications qui permettraient à l’Agence de clarifier deux mesures pratiques en suspens, relatives à l’amorçage d’explosifs brisants et aux calculs de transport des neutrons. Il est également regrettable que l’Iran n’ait pas encore proposé de nouvelles mesures pratiques en dépit des demandes répétées de l’Agence. Nous rappelons que la fourniture de toutes les informations nécessaires, ainsi qu’un accès sans entrave aux diverses installations sont essentiels pour permettre à l’AIEA d’avoir une bonne compréhension du programme nucléaire iranien.

Pour ce qui est à présent des travaux du Comité 1737, il convient de rappeler que le Plan d’action conjoint n’a aucun effet sur les mesures de sanction imposées par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toutes les sanctions imposées à l’Iran par le Conseil restent donc pleinement en vigueur tant que les négociations entre les E3+3 et l’Iran se poursuivent, et les États Membres sont tenus de les appliquer. Le Comité et le Groupe d’experts doivent par ailleurs poursuivre, de manière inchangée, leur travail de vérification.

À cet égard, nous invitons l’Iran à coopérer avec le Comité pour faciliter son travail d’enquête. Quatre lettres adressées par le Comité attendent toujours une réponse de l’Iran. L’Iran n’a, entre autres, pas encore fourni d’information concernant la tentative de transporter en cachette des roquettes, des mortiers et du matériel connexe sur le *Klos C*, ce que le Groupe d’experts a confirmé constituer une nouvelle violation par l’Iran des obligations qui lui incombent au titre des résolutions pertinentes du Conseil.

Nous remercions le Groupe d'experts de son rapport d'étape, qui fournit des informations utiles concernant les pratiques d'achat suivies par l'Iran et de possibles violations des interdictions de voyager. Nous attendons avec intérêt la poursuite des enquêtes du Groupe d'experts à cet égard.

Avant de terminer, je tiens à réitérer notre espoir que la participation de l'Iran aux pourparlers E3+3 aboutiront à un règlement global et négocié à long terme qui renforcera la confiance internationale dans le caractère pacifique de son programme nucléaire.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Quinlan de son exposé sur les travaux du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Nous apprécions le leadership remarquable dont il a fait montre à la présidence du Comité ces deux dernières années. Nous remercions également le Groupe d'experts pour l'appui précieux qu'il a apporté au Comité.

La République de Corée a suivi de très près les pourparlers entre l'Iran et les cinq plus un (P5+1), ainsi qu'entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur le règlement de la question nucléaire iranienne. Nous réaffirmons notre appui à la poursuite des efforts diplomatiques et nous attendons avec intérêt la réalisation d'une solution globale dans les nouveaux délais. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise hier par les P5 +1 de reprendre les négociations à Genève. Dans le même temps, nous insistons sur le fait que la coopération de l'Iran avec l'AIEA est essentielle au règlement des questions en suspens actuelles ou passées, y compris l'éventuelle dimension militaire de son programme nucléaire. Un accord global permettrait de renforcer le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'envoyer un signal positif pour d'autres questions de non-prolifération.

En ce qui concerne les travaux du Comité, comme l'a souligné le Président, les mesures imposées dans les résolutions pertinentes demeurent pleinement en vigueur et les obligations qu'ont les États de les appliquer restent inchangées. Nous espérons que le Comité et le Groupe d'experts continueront d'aider les États Membres à s'acquitter de ces obligations. Nous nous félicitons de la présentation du rapport à mi-parcours du Groupe d'experts. C'est un bon point de référence sur l'état d'avancement des activités du Groupe et de l'application des résolutions pertinentes. Ce rapport nous rappelle que nous devons être vigilants au sujet de la poursuite des activités interdites en vertu de ces résolutions.

Enfin, nous notons que l'Iran n'a pas encore répondu aux lettres du Comité, dont deux envoyées cette année sont relatives à une saisie de fibres de carbone et à la saisie d'une cargaison d'armes classiques dans la mer Rouge. Nous prions instamment l'Iran de coopérer de manière constructive avec le Comité, car cela est essentiel si nous voulons tous d'aller de l'avant. Une fois de plus, nous nous félicitons du travail accompli ces deux dernières années par le Président et son équipe, ainsi que par le Groupe d'experts et le Secrétariat. Bien que la République de Corée soit sur le point de quitter le Conseil, nous continuerons d'appuyer ses travaux et ceux du Comité.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), présidé par l'Ambassadeur Quinlan, ainsi que le Groupe d'experts, pour les efforts soutenus qu'ils déploient à l'appui de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Iran.

Comme chacun le sait, à la suite des négociations tenues à Vienne en novembre entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran sur un accord global concernant le programme nucléaire iranien, un accord a été conclu sur la poursuite des négociations et le report des délais relatifs à l'accord nucléaire provisoire jusqu'à juin 2015. Nous cherchons à mettre en place un cadre politique propice à la conclusion d'un accord final le plus tôt possible. Les pourparlers de Vienne ont été ardus et intenses, mais des progrès ont été réalisés. Les deux camps sont résolus à parvenir à un accord que nous croyons toujours possible. Report ne signifie pas et ne doit pas signifier « pause ». Nous avons lancé une dynamique que nous devons saisir au mieux. D'autres pourparlers viennent aussi de se terminer à Genève sur l'examen, de concert avec l'Iran, de moyens de combler certaines des lacunes importantes qui existent encore. L'Iran doit faire montre de plus de flexibilité dans son programme et prendre des décisions difficiles pour que nous puissions conclure un accord durable. En contrepartie, les gouvernements des E3+3 sont prêts à alléger les sanctions, ce qui aurait un effet positif sur l'économie de l'Iran.

Comme le présent rapport nous le rappelle, et comme le Président du Comité vient de le souligner dans ses observations, alors que les négociations se poursuivent, l'essentiel des sanctions, y compris l'ensemble des sanctions imposées par l'ONU et les

obligations qui incombent aux États Membres de l'Organisation en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, reste en place et pleinement en vigueur.

En ce qui concerne les travaux du Comité, le Royaume-Uni reste préoccupé par les violations par l'Iran de ses obligations internationales, et par son refus de répondre aux préoccupations de la communauté internationale, représentée par le Comité. Nous notons en particulier que l'Iran continue de ne pas répondre aux demandes précédentes de renseignements sur l'interception le 31 mars d'un navire transportant une cargaison d'armes classiques dans la mer Rouge. Nous prions instamment l'Iran de répondre à la lettre du Comité en date du 9 juillet sollicitant une réponse au sujet de cet incident. De même, nous prions instamment l'Iran de répondre à la lettre du Comité en date du 27 mars concernant une saisie de fibres de carbone. Nous continuons de demander à l'Iran de coopérer avec le Comité sur ces incidents.

Le Comité doit continuer ses travaux afin d'appliquer et de faire respecter avec force des mesures de sanctions pertinentes imposées par le Conseil de sécurité à l'Iran. C'est pourquoi nous nous félicitons des conseils et de l'assistance qu'il fournit aux États Membres et aux organisations internationales, ainsi que de la diversité des activités et des enquêtes menées par le Groupe d'experts. En dépit des progrès de ces négociations, les États Membres doivent rester vigilants et prêts à signaler toutes les violations, conformément aux exigences énoncées dans les résolutions.

Le Royaume-Uni reste déterminé à trouver une solution négociée et durable à la question nucléaire iranienne. Un accord complet avec l'Iran est de notre intérêt à tous, et les discussions en cours offrent les meilleures chances, depuis des années, d'y parvenir. Pour la communauté internationale, cet accord devrait donner de nouvelles assurances que le programme nucléaire de l'Iran sert des fins exclusivement pacifiques, rendrait cette région plus sûre à une époque de grands troubles et d'instabilité. Pour l'Iran, cela voudrait dire que ce pays aurait de nouveau la capacité de commercer librement avec le monde et de rétablir ses relations avec la communauté internationale.

M. Adejola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier le Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), l'Ambassadeur Gary Quinlan, pour sa présentation du rapport trimestriel du Comité. Le Nigéria félicite le Comité d'avoir continué à aider les États et les organisations internationales à mettre en œuvre les mesures pertinentes du Conseil de sécurité relatives aux sanctions du Comité créé par la résolution 1737 (2006), ce qui est indispensable pour protéger l'intégrité des décisions prises par le Conseil et veiller à ce que les États n'enfreignent pas à leur insu le régime des sanctions imposées à l'Iran. Il importe que les États continuent de solliciter l'avis du Comité sur les propositions concernant la coopération technique avec l'Iran au sujet de questions relevant de la compétence du Comité.

Le Président signale dans son rapport que le Comité a sollicité des réponses de l'Iran à propos de deux incidents qui ont fait l'objet d'enquêtes par le Groupe d'experts. Nous sommes préoccupés par le fait que l'Iran n'ait pas répondu à ces demandes. Il importe que les autorités iraniennes coopèrent avec le Comité et répondent à ces demandes sans plus tarder. Nous saluons les efforts déployés par le Groupe d'experts, qui a apporté une contribution importante aux travaux du Comité. Nous notons que le Comité poursuit l'examen du rapport final de 2014 du Groupe d'experts, et nous attendons avec intérêt les décisions du Comité sur les recommandations qui y figurent.

Le Nigéria a suivi avec beaucoup d'intérêt les négociations entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne. Nous notons que les négociations ont repris à Genève hier et que la date limite pour parvenir à un accord a été prorogée jusqu'au 1er juillet 2015. Nous exhortons les autorités iraniennes à continuer de négocier en toute bonne foi en vue de rassurer la communauté internationale quant aux intentions pacifiques de son programme nucléaire.

Comme il s'agit du dernier exposé de l'Ambassadeur Quinlan en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), je tiens, au nom de la délégation nigériane, à lui rendre hommage pour sa direction avisée du Comité ces deux dernières années. Nous sommes honorés d'avoir travaillé avec lui et voudrions saisir cette occasion pour lui souhaiter plein succès dans ses futures fonctions.

M. Sana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Quinlan, de l'Australie, de sa présentation du rapport trimestriel du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Je tiens à lui réaffirmer notre gratitude pour l'immense travail accompli par le Comité sous sa direction éclairée. J'espère que le Comité renforcera ses activités sous la direction du nouveau Président, l'Espagne. Le Rwanda se félicite de

ce que le Comité s'efforce continuellement de garantir le plein respect de la résolution 1737 (2006) et d'autres résolutions pertinentes. Le Rwanda joint sa voix à celle du Président du Comité pour se féliciter de ce que les cinq plus un et l'Iran se soient engagés de nouveau à poursuivre les négociations en vue de parvenir à un accord global dans le cadre du Plan d'action conjoint. Bien que nous pensions qu'il faut que le Comité 1737 et son Groupe d'experts s'efforcent de répondre aux efforts des cinq plus un et de l'Iran, nous convenons aussi que dans l'attente d'un accord global, les mesures imposées par le Conseil dans ses nombreuses résolutions doivent rester pleinement en vigueur et que les États doivent continuer de les mettre pleinement en œuvre.

Nous saluons l'assistance que ne cesse de fournir le Comité 1737 aux organisations nationales et internationales pour la mise en œuvre des mesures pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier l'examen des demandes d'éclaircissement portant sur un éventail de questions, notamment celle de savoir si une proposition de fournir une assistance technique à l'Iran dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la lutte antimines, ainsi que d'autres propositions de coopération, sont autorisées par les mesures de sanctions. Nous apprécions et encourageons le renforcement d'un tel échange d'informations entre le Comité et les organisations nationales et internationales concernant l'application de la résolution 1737 (2006) et d'autres résolutions similaires.

Sur la question des communications entre l'Iran et le Comité ou son groupe d'experts, il est regrettable que l'Iran n'ait pas encore répondu aux deux lettres adressées par le Comité, respectivement le 27 mars au sujet de l'interception de fibres de carbone, et le 9 juillet au sujet de l'interception d'une cargaison d'armes classiques en mer Rouge. À cet égard, nous exhortons de nouveau le Gouvernement iranien à coopérer avec le Comité et son Groupe d'experts en répondant aux communications demandant des clarifications sur les violations iraniennes présumées de la résolution 1737 (2006) et d'autres résolutions pertinentes.

M. Oyarzábal (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, étant donné que c'est la dernière séance où l'Ambassadeur Quinlan exerce la fonction de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), je voudrais le remercier, ainsi que son équipe, de son dévouement et du travail efficace accompli à la tête du Comité au cours de ces deux dernières années.

Comme le Président du Comité, je me félicite de ce que l'ensemble des parties se soient engagées de nouveau à poursuivre les négociations en vue de parvenir à un accord global entre l'Iran et les cinq plus un. Nous pensons que le report du délai concernant la conclusion d'un accord souligne la pertinence de la voie diplomatique s'agissant de parvenir à un règlement par le biais de négociations. De la même manière, nous nous félicitons du fait que les cinq plus un et l'Iran aient demandé à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de poursuivre ses activités de surveillance et de vérification relatives à l'énergie nucléaire, qui sont nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint, et du fait que le Conseil des Gouverneurs ait approuvé l'accomplissement de ces tâches.

S'agissant du tout dernier rapport du Directeur général de l'AIEA, nous sommes encouragés par la tenue de réunions techniques entre l'Iran et l'Agence pour examiner les deux mesures pratiques en suspens convenues en mai, dans la troisième phase du cadre de coopération visant à régler toutes les questions en suspens, actuelles et passées. En outre, nous tenons à souligner que l'Agence est disposée à accélérer le règlement de toutes les questions en suspens. Parallèlement, toutefois, nous considérons qu'il est essentiel que l'Iran coopère activement avec l'Agence et qu'il prenne les mesures nécessaires pour s'acquitter pleinement de ses obligations, notamment au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Concernant l'activité du Comité, je tiens à remercier le Groupe d'experts de son rapport à mi-parcours et du travail accompli dans l'exécution de son mandat. En outre, étant donné que c'est la dernière séance sur la question à laquelle participe ma délégation en tant que membre non permanent du Conseil, je voudrais mentionner que la tenue de séances publiques périodiques constitue une pratique utile permettant de renforcer les liens entre le Conseil de sécurité et les États Membres, et c'est pourquoi nous encourageons le Comité à poursuivre ses efforts dans ce sens.

De même, nous réaffirmons l'importance de veiller à ce que les listes des personnes et entités faisant l'objet de sanctions de la part de tous les Comités de sanctions soient disponibles dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Cela est essentiel pour garantir la pleine application des mesures de sanctions par les États Membres. Par conséquent, tandis que nous insistons pour que soit standardisé le format des listes, nous encourageons le Secrétariat à

veiller à les rendre dès que possible disponibles dans toutes les langues officielles.

Nous voudrions aussi faire référence au processus de sélection des experts composant les groupes qui aident les comités à s'acquitter de leurs tâches. Comme nous l'avons signalé au Conseil le 25 novembre (voir S/PV.7323), nous pensons que les personnes possédant les compétences et la formation spécialisée nécessaires doivent être retenues afin que chaque comité puisse remplir son mandat. Nous devons aussi respecter la répartition géographique et la parité entre les sexes. De même, à notre avis, le processus d'identification des candidats les plus qualifiés doit être transparent, et les comités doivent participer à la sélection des experts – après une intervention initiale du Secrétariat – et prendre les décisions concernant chaque poste vacant.

Pour terminer, je réaffirme une fois encore l'attachement de mon pays à la non-prolifération des armes de destruction massive. Parallèlement, je réaffirme le droit inaliénable de tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je remercie à mon tour l'Ambassadeur Gary Quinlan, Président du Comité 1737 (2006) pour son exposé. Le Tchad prend note du rapport trimestriel que vient de présenter le Président sur les activités du Comité couvrant la période allant de septembre à décembre 2014. Nous saluons l'assistance et les orientations que le Comité fournies aux États Membres et aux organisations internationales relativement à la mise en œuvre des mesures du Conseil de sécurité. Nous l'exhortons à poursuivre ses activités et à renforcer sa communication avec les États Membres, surtout à travers des visites aux pays pour les encourager à soumettre leur rapport de mise en œuvre national des mesures imposées par le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne les négociations entre l'Iran et le groupe des cinq plus un dans le cadre du Plan d'action conjoint, il est regrettable de constater que ces négociations visant à régler la question nucléaire se sont poursuivies jusqu'au 24 novembre 2014 sans aboutir à un accord définitif. Nous notons cependant que les dites négociations ont repris le 17 décembre, c'est-à-dire hier, à Genève, en Suisse, et se poursuivront jusqu'au 30 juin 2015. Nous espérons que ces efforts diplomatiques visant à atteindre une solution globale à long terme porteront leurs fruits cette fois-ci.

Pour finir, étant donné que l'Ambassadeur Gary Quinlan s'adresse au Conseil pour la dernière fois en sa qualité de Président du Comité 1737, je voudrais, au nom de ma délégation, lui rendre, ainsi qu'à toute son équipe, un vibrant hommage pour leur sens de leadership et leur dévouement à la tête du Comité 1737 au cours des deux dernières années. Je souhaite plein succès à son successeur, en l'occurrence, le Représentant permanent de l'Espagne.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 15.